



Commune d'ESSÔMES-SUR-MARNE

1 rue de l'Abbaye

02400 Essômes-sur-Marne

Téléphone : 03 23 83 08 31 – Télécopieur : 03 23 69 91 27

mairie@mairie-essomes.com

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 OCTOBRE 2020**

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h10.

Étaient présents : M. BERGAULT Jean-Paul, M. BOUCHÉ Jean-Yves, M. BREME Éric, Mme BRIOUX Marie-Line, M. CAMERINI Jean-Brice, Mme DUSCHENE-HUOT Isabelle, Mme DURU Valérie, Mme FERNANDEZ Stéphanie, M. FREUDENREICH Pascal, M. GANDON Frédéric, Mme HARTWIG Gabriele, M. HOERTER Michel, Mme LÉANDRE Frédérique, M. LECOMTE Xavier-Christophe, Mme LEFEVRE Olympe, Mme SCHELFHOUT Catherine, Mme SCHUCHARD Virginie, M. SIBOUS Karim, M. TEANI Jean-Jacques, M. TORTEY Bruno, Mme VERNEAU Nadine.

Étaient absents et ont donné pouvoir : Mme GOBIET Stéphanie pouvoir à M. LECOMTE Xavier-Christophe.

A été nommé secrétaire de séance : M. Jean-Brice CAMERINI.

- **Approbation du procès-verbal de la séance du 15 septembre 2020** : ce procès-verbal n'appelant aucune remarque, est adopté à l'unanimité.

- **Informations du conseil :**

- **La décision modificative / complément :**

Il est proposé d'apporter une précision à la décision modificative proposée au vote du conseil : en effet, confirmation a été donnée par les services de la perception que les honoraires d'architecte doivent être payés sur le compte 2313, lorsque les travaux ont été réalisés.

Or, ce compte ne dispose pas de suffisamment de crédits pour payer les honoraires de l'architecte ayant suivi les travaux des ateliers municipaux.

La délibération corrigée a été déposée sur table.

- **Info fin de chantier des ateliers municipaux :**

La réunion de réception du chantier s'est déroulée le jeudi 24 septembre.

Une inauguration sera programmée dès que possible.

- **Info suivi évolution COVID :**

La préfecture a décidé de transmettre régulièrement par mail aux communes, les données sur l'évolution du COVID dans le département.

Monsieur le Maire propose que ces données soient transmises aux élus.

- **Dépôt sur table du projet de délibération sur la répartition entre le budget communal et celui du CCAS du coût des colis et repas livrés en fin d'année à nos aînés.**

AFFAIRES GÉNÉRALES

○ **065 : Marché de livraison de repas en liaison froide / Lancement**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le marché de livraison des repas en liaison froide pour la restauration scolaire arrive à échéance le 31 décembre prochain.

Il s'agit d'un marché en procédure adaptée (MAPA) dont le montant est inférieur à 50 000,00 € par an.

Afin de relancer ce marché dans les délais réglementaires, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à lancer l'appel d'offres.

AFFAIRES SOCIALES

○ **066 : Prise en charge des colis des aînés / Mode de répartition entre le budget communal et le CCAS**

Monsieur le Vice-Président du CCAS informe les membres du conseil de l'annulation du repas des anciens, traditionnellement organisé au mois de janvier, en raison de la crise sanitaire.

En contrepartie, et pour néanmoins maintenir l'organisation d'un repas mais sous une forme différente, les aînés de la commune, âgés de 70 ans et plus, ont reçu un courrier en date du 22 septembre, leur proposant de choisir, soit entre un colis, soit de se faire livrer un repas, le 13 décembre.

Monsieur BOUCHÉ expose les choix validés par le conseil d'administration du CCAS réuni le 8 octobre dernier, après consultation de plusieurs devis :

- ✓ Pour la livraison des repas aux domiciles des personnes âgées : la société « Chez Thierry » - 16, rue des coquelicots – 02400 ESSÔMES-SUR-MARNE
- ✓ Pour les colis : la Maison « Arc-en-Ciel » - 6, rue des Prés Boucher – 77230 DAMMARTIN-EN-GOËLE

Les tarifs sont les suivants :

- ✓ Pour la livraison des repas aux domiciles des personnes âgées : 25,00 € TTC le plateau-repas.
- ✓ Pour les colis : la maison « Arc-en-Ciel »
 - Colis d'une Personne : 22,30 € TTC
 - Colis de 2 Personnes : 32,00 € TTC

Concernant la prise en charge des coûts de ces prestations, traditionnellement, le budget du CCAS prenait à sa charge le coût des colis, l'animation musicale du repas et les cadeaux pour les doyen et doyenne du village. Le budget communal supportait, quant à lui, le coût des repas.

Cette année, la configuration étant différente et inédite suite à l'annulation du repas à la salle polyvalente, les membres du conseil d'administration, après en avoir délibéré à l'unanimité, ont décidé :

- DE RETENIR les sociétés suivantes pour les colis et les repas de fin d'année pour les aînés de la commune :

- ✓ Pour la livraison des repas aux domiciles des personnes âgées : la société « Chez Thierry » - 16, rue des coquelicots – 02400 ESSÔMES-SUR-MARNE
- ✓ Pour les colis : la société « Arc-en-Ciel » - 6, rue des Prés Boucher – 77230 DAMMARTIN-EN-GOËLE

Selon les tarifs suivants :

- ✓ Pour la livraison des repas aux domiciles des personnes âgées : 25,00 € TTC le plateau-repas.
- ✓ Pour les colis : la maison « Arc-en-Ciel »
 - Colis d'une Personne : 22,30 €
 - Colis de 2 Personnes : 32,00 €

- DE PRENDRE en charge 50% des frais liés à ces prestations (colis et repas).

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal approuve la prise en charge des 50 % restant pour couvrir les frais liés à cette prestation envers les aînés de la commune.

FINANCES / VIE ECONOMIQUE

- **067 : Travaux à l'école primaire de la cote 204 / Demande de fonds de concours à la CARCT /Approbation**

Monsieur LECOMTE expose que la commune d'Essômes-sur-Marne envisage des travaux d'entretien nécessaires à l'école primaire de la cote 204.

Il s'agit de remplacer les gouttières devenues vétustes et de refaire les sanitaires.

Pour ce projet, une demande de subvention au titre de la DETR a été formulée en début d'année mais n'a malheureusement pas abouti.

Il est donc proposé de formuler une nouvelle demande de financement, cette fois-ci auprès de la Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry (CART), au titre des fonds de concours.

L'agglomération a en effet délibéré le 9 juillet 2018 pour l'attribution de fonds de concours d'investissement envers ses communes membres, et pour définir les critères de versement de cette aide.

La commune d'Essômes-sur-Marne s'est donc vue dotée d'une enveloppe triennale, d'un montant total de 16 740,00 € à utiliser sur les années 2018-2019 et 2020.

Ayant déjà formulé 2 demandes de financement en 2018, pour des travaux d'aménagement de la place du cygne (fonds de concours perçu de 3 624,00 €) et en 2019 pour l'achat d'un micro-tracteur et d'un véhicule utilitaire (fonds de concours à percevoir de 9 995, 66 €*), il reste donc une subvention d'un montant total de 3 120, 34 € à solliciter à la CARCT.

Les travaux envisagés à l'école primaire sont éligibles au titre des fonds de concours.

(*) en cours de traitement par le service financier de la CARCT.

Le plan de financement 2020 est le suivant :

- Coût total de l'opération : 6 980, 56 € HT,
- Part communale : 3 860, 22 € HT
- Fonds de concours demandé : 3 120, 34 €

Monsieur FREUDENREICH demande pourquoi ces travaux ne sont-ils pas réalisés en régie.

Monsieur BERGAULT répond que les coûts liés à ce projet permettent de solliciter le reliquat du fonds de concours restant à solliciter auprès de la CARCT, ce qui permettra l'utilisation complète de l'aide de l'agglomération.

Le conseil municipal, à la majorité moins une abstention :

SOLLICITE la Communauté d'agglomération de la région de Château-Thierry, au titre des fonds de concours, en vue de participer au financement des travaux à l'école primaire, à hauteur de 3 120, 34 €,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte afférant à cette demande.

○ **Information : Demande de subvention dans le cadre du plan de relance / Présentation**

Avec la volonté d'amplifier les efforts mis en œuvre avec le plan de soutien, le Premier ministre a présenté le 3 septembre 2020 le plan "France Relance", une feuille de route pour la refondation économique, sociale et écologique du pays.

Il s'agit d'un dispositif d'aide de l'État sur un certain nombre de domaines, tels que :

- ✓ L'écologie : pour la rénovation énergétique, la biodiversité, le soutien à l'économie circulaire, les technologies vertes, ...
- ✓ La compétitivité : fiscalité des entreprises, financement des entreprises, plan de soutien à l'export, ...
- ✓ La cohésion sociale : sauvegarde de l'emploi, handicap, jeunes, formation professionnelle, ...

Selon nos dernières informations, le plan de relance se fera en 2 temps, la 2^{ème} tranche étant prévue pour 2021.

Il est encore temps de déposer un projet pour 2021.

Concernant le taux de financement, les projets pourraient être subventionnés jusqu'à 60%.

Les dossiers doivent être complets (délibération, fiche financière, notice explicative et devis), et déposés sur "démarches simplifiées- DSIL" dans les meilleurs délais.

Un logement communal demandant des travaux d'isolation est susceptible d'être éligible au plan de relance.

Le projet répond en effet au volet écologique du plan avec des travaux d'isolation qui permettront à terme de réduire la facture énergétique.

Ces travaux feront l'objet d'une demande de subvention dans le cadre du plan de relance du Gouvernement et sera au plus tôt, présenté à l'approbation du conseil municipal de novembre, au plus tard en décembre.

Le projet final et son plan de financement détaillés seront présentés pour avis de la commission finances dès que possible.

Monsieur le Maire invite les élus à faire part de tout projet susceptible d'être retenu par le plan de relance.

○ **068 : Création d'un marché de producteurs et d'artisans locaux à Essômes-sur-Marne / Validation**

Madame LÉANDRE rappelle que la commune d'Essômes-sur-Marne souhaite créer un marché de producteurs et d'artisans locaux afin de valoriser l'économie locale et de permettre une vente directe du producteur au consommateur.

Ce marché contribuera à l'animation du village, en attirant des personnes venant des communes alentour et constituera également un nouveau service pour les habitants.

Il est par conséquent proposé que ce marché se tienne à compter du 10 mars 2021, le 2^{ème} mercredi de chaque mois, de 16h00 à 20h00, sur la place St-Ferréol, et dans les rues adjacentes en cas de succès.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE de créer un marché de plein air de producteurs et d'artisans locaux sur la commune d'Essômes-sur-Marne, selon les modalités ci-dessus exposées.

CHARGE Monsieur le Maire, sous couvert des décisions prises par le groupe de travail, de prendre toutes les mesures utiles pour la mise en place du marché d'Essômes-sur-Marne.

○ **069 : Création d'un marché de producteurs et d'artisans locaux à Essômes-sur-Marne / Tarification**

Madame LÉANDRE expose que dans le cadre de la création du marché de producteurs et d'artisans locaux, il convient de fixer les tarifs réglementant la participation des producteurs.

Le droit de place devant être attractif mais engageant, il est proposé deux tarifications :

- Un abonnement annuel basé sur 1€ le mètre,
- Un tarif de 2€ le mètre pour les exposants occasionnels,
- Un tarif accessoire pour la fourniture d'électricité (2€ par marché)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité approuve et fixe les tarifs ci-dessus présentés, pour les marchés 2021 et suivants.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que deux nouveaux commerçants ont rejoint la liste des exposants qui composeront le marché, portant à 16 le nombre de participants. Il précise que le groupe de travail est ouvert à tout élu qui souhaiterait le rejoindre.

○ **070 : Demande de subvention de l'association Danse en Omois / Approbation**

Monsieur LECOMTE explique que l'association Danse en Omois a fait parvenir son dossier de demande de subvention le 21 septembre, après la réunion du conseil municipal qui a délibéré sur le versement des subventions 2020 aux associations.

Il a néanmoins été convenu que les demandes qui parviendraient à la mairie après le 15 septembre, seraient analysées en commission des finances.

Le montant sollicité s'élève à 400 euros.

L'association explique demander moins que les années précédentes, (700 euros en 2018 et en 2019), car la crise sanitaire n'a pas permis l'organisation de la journée folk programmée en mars.

La commission des finances réunie le 7 octobre a émis un avis favorable à l'unanimité.

A l'unanimité, le conseil municipal accepte la demande de subvention de l'association Danse en Omois.

○ **071 : Vente d'un bien communal / Approbation**

Monsieur LECOMTE explique que la commune a fait l'acquisition en 2006 d'un plateau-remorque, pour un montant de 3 588,00 €.

Cette remorque a très peu servi et les services techniques n'en ont plus l'utilité aujourd'hui.

Le matériel étant encore en bon état, un acheteur potentiel serait intéressé pour l'acheter 1000,00 €.

La vente d'un bien communal à un particulier est possible mais doit respecter la procédure suivante :

- ✓ Toute cession doit donner lieu à délibération motivée sur le prix et les conditions de vente.
- ✓ Il faut émettre un titre au nom de l'acheteur auquel doit être joint un certificat de vente précisant la cession et le prix sur lequel l'acheteur s'engage à payer.
- ✓ Le bien vendu sera enfin retiré de l'inventaire.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

ACCEPTTE le prix de vente fixé à 1000, 00 euros pour la vente d'un plateau-remorque,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires permettant cette vente.

○ **072 : Dossier de surendettement / Réduction de titres / Approbation**
(annule et remplace la délibération n°57 du conseil du 15 septembre)

Il est rappelé que le conseil municipal a délibéré le 15 septembre dernier pour annuler une partie de la dette de loyer d'une locataire, suite à une décision de la commission de surendettement.

Or, suite à une erreur de la perception, il convient de délibérer à nouveau pour annuler les titres de recettes jusqu'au titre 205 de l'année 2020, pour un montant total de 235, 81 €.

(La première demande de la perception annulait jusqu'au titre 148, pour un montant total de 211, 19 €).

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, la réduction de titres ci-dessus présentée.

○ **073 : Décision modificative n°2 / Budget primitif 2020**

Une décision modificative n°2 s'avère nécessaire pour équilibrer le budget communal :

Section de fonctionnement

Dépenses

Chapitre 011 – compte 6247	- 1 300 €
Chapitre 67 – compte 678	+ 1 300 €

Il s'agit de rembourser des indemnités à la SMACL dans le cadre d'un litige (Affaire Duclert).

Section d'investissement

Chapitre 21 – compte 2188 - opération 601	+ 950,89 €
Chapitre 21 – compte 2183 – opération 540	- 950,89 €

Il s'agit de disposer de crédits suffisants pour l'achat d'un réfrigérateur pour la cantine de l'école de la cote 204.

Section d'investissement

Chapitre 20 - compte 2031 - opération 566	- 6 800,00 €
Chapitre 23 compte - 2313 - opération 645	+ 3 400,00 €
Chapitre 23 - compte 2313 - opération 646	+ 3 400,00 €

Il s'agit de disposer de crédits suffisants pour le paiement des honoraires de l'architecte ayant supervisé les travaux des rues du jeu d'arc et de la grenouillère.

Section d'investissement

Chapitre 21 compte - 2183 - opération 540	- 2 322, 00 €
Chapitre 21 compte - 2135 - opération 679	+ 2 322, 00 €

Il s'agit d'acheter un abri de bus pour l'arrêt situé au Thiolet, afin de remplacer celui qui a été détruit par un véhicule.

Section d'investissement

Chapitre 21 compte - 2183 - opération 540	- 635,70 €
Chapitre 23 - compte 2313 - opération 560	+ 635,70 €

Il s'agit de disposer de crédits suffisants pour le paiement des honoraires de l'architecte ayant supervisé les travaux des ateliers municipaux.

Madame VERNEAU souhaite recevoir par mail l'intégralité du budget communal.

Monsieur LECOMTE indique que cela sera fait, le BP sera envoyé par mail à l'ensemble des élus, en complément d'un premier mail déjà transmis reprenant l'essentiel et la synthèse du budget.

Après en avoir délibéré à la majorité moins 3 abstentions, le conseil municipal approuve les décisions modificatives ci-dessus présentées.

RESSOURCES HUMAINES

- **074 : Modification de la durée hebdomadaire de service des agents des services techniques / Approbation**

Monsieur le Maire explique que les agents des services techniques ont une durée hebdomadaire de service modulable selon la période : elle est de 33h00 hebdomadaire l'hiver, et de 37h00 l'été.

Cet ajustement se justifiait par une charge plus importante en période estivale : nombreux travaux de tonte, de débroussaillage, ...

Cette organisation a montré ses limites en matière d'efficacité du service : problèmes de planning entre les agents titulaires et les apprentis dont les horaires sont décalés, arrêt de chantier en cours pour respecter les horaires d'été ou d'hiver.

Il est donc proposé que le service technique reprenne une durée hebdomadaire de service de 35h00 par semaine, à compter du 4 janvier 2021.

Une délibération du conseil municipal s'avère nécessaire.

Cette modification de durée hebdomadaire du temps de travail doit ensuite être soumise à l'avis du Comité Technique qui se déroulera courant décembre (aucune date fixée à ce jour).

Aussi, pour compenser les heures faites au-delà de 35h00 avant cette date, il est proposé que les agents techniques réalisent des semaines de 33h00 à compter du 5 octobre, jusqu'au 31 décembre 2020.

La commission du personnel propose d'établir les horaires du service technique de la manière suivante :

Du lundi au vendredi : 8 h 00 – 12 h 00
13 h 30 – 16 h 30

A l'unanimité, le conseil municipal accepte cette proposition.

- **075 : Astreintes du service technique / Validation**

Monsieur le Maire rappelle que l'astreinte est une période pendant laquelle l'agent n'est pas à la disposition permanente et immédiate de son administration mais reste à proximité pour pouvoir intervenir rapidement.

C'est une « précaution » qui permet de faire appel à un agent du service technique pour intervenir rapidement sur la commune, suite à un événement inattendu et nécessitant une intervention. (Exemple : tronçonner un arbre tombé sur la route après une tempête, assurer un nettoyage des voies de circulation après un gros orage, ...)

Les montants des astreintes pour les agents de la filière technique sont les suivants :

L'astreinte d'exploitation

Période d'astreinte	Montant
- Semaine complète	159, 20 €
- Nuit	10, 75 €
- Samedi ou journée de récupération	37, 40 €
- Dimanche ou jour férié	46, 55 €
- Week end, du vendredi soir au lundi matin	116, 20 €

*Le taux est de 8,60 € dans le cas d'une astreinte fractionnée inférieure à 10 heures.

Ces montants sont augmentés de 50 % si l'agent est prévenu moins de 15 jours francs avant le début de l'astreinte.

Indemnisation des interventions pendant les astreintes filière technique

Les interventions effectuées à l'occasion d'une période d'astreinte peuvent donner lieu à un repos compensateur ou à une rémunération.

Une même heure d'intervention ne peut donner lieu à la fois à un repos compensateur et à une rémunération.

Indemnité horaire d'intervention

Période d'astreinte	Montant
Nuit, samedi, dimanche, jour férié	22,00 €
Jour de semaine	16,00 €

Repos compensateur

Période d'astreinte	Repos
Samedi	125 %
Repos imposé par l'organisation collective	125 %
Nuit	150 %
Dimanche et jour férié	200 %

La commission du personnel réunie le 1^{er} octobre dernier propose que les astreintes débutent le lundi 14 décembre 2020 pour se terminer le dimanche 14 Février 2021.

Le Conseil Municipal valide, à l'unanimité cette proposition.

- **076 : Modification du Tableau des Emplois / Suppressions et créations de postes suite à avancements de grade**

En concertation avec la commission du personnel réunie le 1^{er} octobre dernier, Monsieur le Maire propose, pour l'année 2020, un avancement de grade pour 2 agents remplissant les conditions statutaires, tant au niveau de leur valeur et implication professionnelles que de leur ancienneté :

- Le premier agent concerné est une employée communale qui exerce sur la commune depuis le 1^{er} septembre 1997, en qualité d'agent d'entretien. Cet agent n'a jamais bénéficié d'avancement. Il est proposé un avancement du grade d'adjoint technique à adjoint technique principal de 2^{ème} classe, à compter du 1^{er} novembre 2020.
- Le second agent est arrivé dans la collectivité en juillet 1999 et travaille à la comptabilité. Actuellement adjoint administratif principal 2^{ème} classe, il est proposé un avancement au grade immédiatement supérieur d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à compter du 1^{er} novembre 2020.
Cet agent, qui donne également entière satisfaction, fait preuve de professionnalisme et d'implication dans ses missions.

Ces deux agents ont également la plus grande ancienneté dans leur filière respective, technique et administrative.

Monsieur le Maire précise que la commission du personnel a émis un avis favorable à l'unanimité et que la CAP sera saisie de ces demandes d'avancement de grade.

Le conseil municipal est invité à approuver les avancements de grade des deux agents concernés, se traduisant par :

- la suppression de leurs grades actuels en qualité d'adjoint technique et d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, à compter du 1^{er} novembre 2020.
- la création de leurs nouveaux postes, aux grades immédiatement supérieurs dans leurs cadres d'emploi respectifs, d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe et d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, à compter du 1^{er} novembre 2020.

Vote favorable à la majorité des membres présents, moins une abstention.

QUESTIONS DIVERSES

- **Information** : un courrier de l'APEI des 2 Vallées nous annonce l'annulation de l'opération brioche cette année en raison de la crise sanitaire pour ne pas exposer ses bénévoles.
L'APEI a fait le choix cette année de proposer une opération exceptionnelle et d'inverser la logique de solidarité : ce sont les personnes en situation de handicap qui offriront des brioches directement aux personnes touchées par la crise, que sont les personnes âgées et les soignants.
L'APEI des 2 Vallées leur rendra hommage en déposant des brioches dans les hôpitaux et maisons de retraite partenaire de l'association.
- **Courrier de sondage du CCAS pour la livraison d'un repas repas ou le colis de fin d'année** : le sondage est actuellement en cours pour connaître le choix des aînés entre les deux possibilités.

- **Lancement de la plateforme numérique d'achats local de l'agglomération « Achetezàchatô.fr » le 28 novembre :**

Nous avons été sollicités par la CARCT pour lui transmettre les coordonnées des producteurs, artisans, commerçants et prestataires de la commune, et de les informer de cette offre et de la démarche en les invitant à une réunion d'information qui se tiendra le mercredi 21 octobre, à 19h30, à l'espace Raymond Commun de Brasles.

A ce jour, une trentaine de professionnels sont inscrits.

- **Communiqué de presse du Préfet de l'Aisne sur la relocalisation de services des finances publiques dans l'Aisne :**

Le département de l'Aisne accueillera environ 75 nouveaux agents des finances publiques qui rejoindront progressivement les sites de Château-Thierry en 2022 et de Laon en 2023.

Château-Thierry accueillera un service d'appui à la publicité foncière chargé d'accélérer les opérations de publication des transactions immobilières des métropoles.

□ 5/ INFORMATION AGENDA :

- Exposition autour de la bande dessinée : du 3 au 27 octobre prochain à la bibliothèque.
Monsieur TEANI remercie Monsieur Noël CORET, commissaire de l'exposition, pour la réussite de l'événement qui présente une centaine de planches originales et qui rencontre un réel succès.
Monsieur LECOMTE remercie tous les acteurs ayant permis la mise en œuvre de cette exposition, dont les services techniques.
- Relais de la flamme sacrée de Paris à Verdun : passage prévu à Vaux, le vendredi 30 octobre, à 0h50, kilomètre 15,7
- COMMISSION CULTURE & PATRIMOINE : MERCREDI 4 NOVEMBRE, à 18h30, à la mairie
- COMMISSION FINANCES : JEUDI 5 NOVEMBRE, à 18h30, à la mairie
- COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES – JEUNESSE & SPORT :
Sondage en cours auprès des membres de la commission entre 2 dates proposées : le samedi 7/11 matin ou le mardi 10/11
- PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : Mardi 17 NOVEMBRE, à 19h00.
- COMMISSION ENVIRONNEMENT : Jeudi 22 NOVEMBRE, à 18h00

- Réunion du groupe de travail pour la mise en place d'un marché de producteurs et d'artisans locaux (avec les producteurs et artisans locaux) : le mercredi 25 novembre, à 18h00, à la salle polyvalente
- RÉUNION « DISCUSSION D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE : PROPOSITION : SAMEDI 28 NOVEMBRE, à 9h00 (lieu à définir)
- Chantier d'insertion : Monsieur le Maire informe l'assemblée que le directeur du chantier d'insertion sera invité lors d'une prochaine séance du conseil afin de présenter l'ensemble des actions réalisées par ses équipes.

Les différents points de l'ordre du jour ayant été présentés et votés, Monsieur le Maire lève la séance à 20h30.

Le secrétaire de séance,

Jean-Brice CAMERINI.



